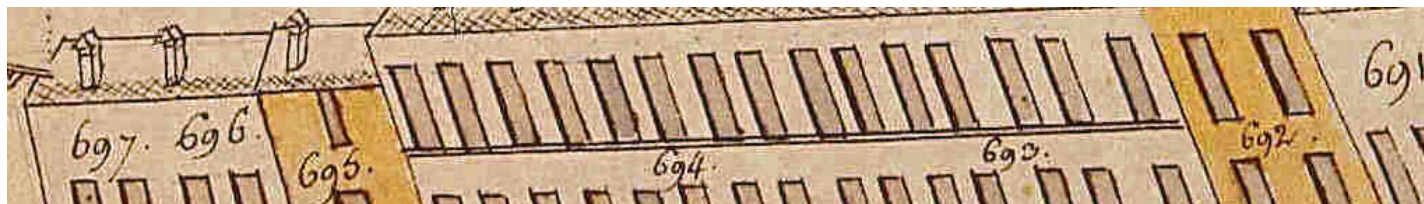


Les formations courtes de l'ICH-Paris



L'ICH Paris et Cnam Entreprises proposent des **formations courtes** (une journée, soit 7 heures) aux professionnels de l'immobilier :

désireux de **parfaire et actualiser leurs connaissances immobilières** ;
soucieux de **satisfaire à leur obligation de formation continue** ; rappelons que la loi Alur du 24 mars 2014 et son [décret d'application du 18 février 2016](#) subordonnent le **renouvellement des cartes professionnelles** de Transaction immobilière, de Gestion immobilière, de Syndic de copropriété et de Marchand de liste à la justification d'une formation de 14 heures par an (ou 42 heures sur 3 ans) ; une **attestation de formation** conforme au décret du 18 février 2016 est délivrée par Cnam Entreprises.

NB - Il est précisé ici que, hormis les formations courtes dont il est question sur cette page, **toutes les unités d'enseignement (UE) immobilières de l'ICH sont validables au titre de la formation continue obligatoire** des professionnels de l'immobilier.

Une **attestation de formation** conforme au décret du 18 février 2016 est délivrée par l'ICH sur présentation des cartes de pointage justifiant de l'assiduité de l'élève aux cours et travaux dirigés.

Formations courtes 2020-2021

Les formations courtes ont une durée de 7 heures sur une journée.

ATTENTION: En raison de la situation sanitaire, les formations courtes proposées en mai et juin 2021 auront lieu à distance sur l'Espace numérique de formation du Cnam.

(Pour connaître les objectifs et le programme, cliquez sur l'intitulé de la formation).

Immobilier et transformation numérique (FCDI 05)

Stage animé par **Aurore MERLET**, juriste en droit immobilier, professeure à l'ICH Ouest

- **mardi 18 mai 2021**- 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Marchés privés de travaux: prévenir et résoudre les litiges dans le déroulement des marchés (FCDI 10)

Stage animé par **Frédérique STÉPHAN**, juriste à la Direction juridique et fiscale (service des marchés) de la Fédération française du bâtiment (FFB), professeure à l'ICH Paris

- **mercredi 26 mai 2021**- 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Déontologie immobilière et carte professionnelle: nouvelles règles, nouvelles attitudes (FCDI 04)

Stage animé par **Marc MÉNAGÉ**, directeur du cabinet Lot-Cent, ancien directeur France de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS), professeur à l'ICH-Paris

-vendredi 28 mai 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Règlementation des chantiers: coordination de la sécurité et protection de la santé(FCDI 06)

Stage animé par **Stéphane LAMAIRE**, directeur-adjoint du travail, maître de conférences associé en droit du travail au Cnam (EPN Droit & immobilier)

- jeudi 3 juin 2021- 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Bail commercial: conditions et pièges de la cession du bail et de la sous-location (FCDI 11)

Stage animé par **Jean-Luc SEYNAEVE**, avocat, cabinet Blatter, Seynaeve et associés, professeur à l'ICH Paris

- mardi 8 juin 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Archéologie préventive: comprendre, anticiper et gérer la contrainte archéologique (FCDI 12)

(inscription ouvertes prochainement)

Stage animé par **Alice DENOLLE**, juriste à la Direction des patrimoines du Ministère de la culture, professeure à l'ICH Paris

- jeudi 17 juin 2021 - 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Tarif spécial élèves ICH

Cnam Entreprises consent aux élèves de l'ICH, s'ils sont inscrits à au moins deux unités d'enseignement, un **tarif préférentiel** pour l'inscription aux formations courtes:

Tarif tiers-payeur: **441 €**

(au lieu de 630 €)

Tarif individuel: **221 €**

(au lieu de 315 €)



Renseignements et inscriptions

Cnam Entreprises

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 17h00

01 58 80 89 72

entreprises.inter@lecnam.net

Vous pouvez vous inscrire de deux façons:

soit **en renseignant le formulaire d'inscription en ligne**,

soit **en téléchargeant le formulaire d'inscription** et en l'envoyant dûment rempli par courriel à entreprises.inter@lecnam.net

<https://ich.cnam.fr/les-formations-courtes-de-l-ich-paris-916760.kjsp?RH=1361374216842>